

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLICS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Mme July Bédard de la susdite municipalité.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ubalde a adopté, lors de sa séance tenue LE 19 octobre 2026, une résolution par laquelle le lieu de la séance du mois de décembre sera déplacer du lieu ordinaire, tel qui suit :

CONSIDÉRANT QUE les activités du Noël du Coeur nécessitent l'utilisation de la salle habituellement prévue pour la tenue de la séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le lieu de la séance ordinaire du conseil municipal prévue le 7 décembre 2026 à 19 h afin de laisser la place à ces activités;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ALEXIS ST-GERMAIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE la séance ordinaire du conseil municipal du 7 décembre 2026, à 19 h, se tienne au Centre ESU, situé au 400, rue de l'Aréna, à Saint-Ubalde;

Pour toute information complémentaire concernant ce projet, veuillez communiquer avec July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, au numéro 418 277-2124, poste 102 ou par courriel au dg@saintubalde.com.

DONNÉ à Saint-Ubalde, ce 21^e jour d'octobre 2026


Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché le présent avis aux deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, entre 12 h 00 et 16 h 00 de l'après-midi, le 21^e jour d'octobre 2026;

EN FOI DE QUOI, j'émet ce certificat ce 21^e jour d'octobre 2026


Directrice générale et greffière-trésorière